

Viel et Cie

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT

62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 869 R.C.S. Caen

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Normandie

KPMG S.A.

Tour Eqho
2 Avenue Gambetta CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital de €5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Viel et Cie

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Viel et Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Viel et Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et des TIAP

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les TIAP figurent à l'actif du bilan pour un montant net de M€ 137.5.</p> <p>Comme indiqué dans les notes I.3 et II.2 de l'annexe aux comptes annuels, les valeurs d'utilité sont estimées par la direction en utilisant la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, notamment : cours de Bourse, quote-part des capitaux propres et actualisation de flux futurs de trésorerie.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice de jugements de la direction dans l'appréciation des éléments prévisionnels ou hypothèses d'actualisation et dans le choix de la méthode utilisée.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des TIAP constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des TIAP sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont principalement consisté à contrôler que l'estimation de ces valeurs d'utilité est fondée sur une justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont ainsi consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser les cours de Bourse retenus pour l'évaluation des participations détenues dans des sociétés cotées ;▶ prendre connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des sociétés dont les titres sont évalués par actualisation des flux futurs de trésorerie ;▶ analyser la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation établies par la direction avec des données de marché ;▶ recalculer les analyses de sensibilité effectuées par la direction et présentées dans la note II.2 de l'annexe aux comptes annuels ;▶ analyser les quotes-parts de situation nette retenues pour l'évaluation des autres titres ;▶ apprécier le caractère approprié de l'information financière présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bourse Direct par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet FIDORG AUDIT et du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2022, le cabinet FIDORG AUDIT était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Mabile', with a horizontal line underneath the signature.

Christophe Chareton

Guillaume Mabile

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2022

de

VIEL & Cie

BILAN AU 31 DECEMBRE

En milliers d'euros

		31.12.2022			31.12.2021
ACTIF	Note	Brut	Amort. / Dépr	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	II.1	36	36	-	-
Immobilisations corporelles	II.1	162	151	11	11
Immobilisations financières					
Participations	II.2	135 715	513	135 202	135 018
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	29 814	319	29 495	20 463
TOTAL DEL'ACTIF IMMOBILISE		165 728	1 019	164 709	155 492
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.3	26 839	41	26 798	27 337
Valeurs mobilières de placement	II.4	6 222	-	6 222	3 222
Disponibilités	II.4	102 439	-	102 439	124 879
Charges constatées d'avance		108	-	108	63
TOTAL DEL'ACTIF CIRCULANT		135 608	41	135 567	155 501
Charges à répartir	II.5	1 080	-	1 080	1 440
TOTAL DEL'ACTIF		302 416	1 060	301 356	312 433

BILAN AU 31 DECEMBRE

<i>En milliers d'euros</i>		31.12.2022	31.12.2021
	Note		
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social		13 908	13 880
Prime d'émission, de fusion, d'apport		12 869	12 869
Réserve légale		1 613	1 613
Réserve des plus-values à long terme		-	0
Autres réserves		12 965	12 993
Report à nouveau		11 109	12 212
Résultat de l'exercice		25 906	18 186
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	II.6	78 371	71 754
Provisions	II.7	579	224
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	182 159	200 070
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		261	203
Dettes fiscales et sociales	II.9	336	335
Autres dettes	II.10	39 650	39 847
TOTAL DES DETTES		222 405	240 455
TOTAL DU PASSIF		301 356	312 433

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>		2022	2021
	Note		
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		-	1 800
Autres produits d'exploitation		57	50
Produits d'exploitation	III.1	57	1 850
Frais de personnel		-529	-522
Autres achats et charges externes		-1 969	-3 855
Impôts, taxes et versements assimilés		-55	-55
Dotations aux amortissements et provisions		-716	-702
Autres charges		-94	-84
Charges d'exploitation		-3 364	-5 219
Résultat d'exploitation		-3 307	-3 369
Résultat financier	III.2	29 064	21 326
Résultat courant avant impôts		25 757	17 956
Résultat exceptionnel	III.3	49	144
Impôts sur le bénéfice	III.4	101	85
Résultat net de l'exercice		25 906	18 186
Résultat net par action		0,40	0,28
Résultat net dilué par action		0,40	0,28

VIEL & Cie

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir à long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leurs métiers respectifs.

VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière :

- Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle,
 - et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France,
- ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, à travers une participation de 40% dans SwissLife Banque Privée.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I.1 Principes comptables

Au 31 décembre 2022, les comptes annuels de VIEL & Cie sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

I.2 Changement de méthode comptable

Néant

I.3 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- logiciel : 2 ans, linéaire
- installations et agencements : 10 ans, linéaire
- matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque ;
- par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés ;
- par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine ;

- par la projection de flux de trésorerie futurs ;
- par une évaluation interne basée sur des données de marché observables sur des comparables ;
- ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

Actions propres

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie détient 6 008 249 titres auto détenus, soit 8,64 % du capital. Ces titres sont affectés à :

- l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- l'objectif de croissance externe et font l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

Frais d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de marché sur les instruments financiers à terme (de taux, de change ou d'actions) sont enregistrées conformément au règlement ANC 2015-05. Elles sont évaluées à leur valeur de marché à la date de clôture et les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour le montant nominal des contrats. Pour les instruments en position ouverte isolées les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat à l'échéance du contrat ou lors du dénouement de la position et seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les variations sont, quant à elles comptabilisées au bilan.

Traitement des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles	36	36	-	36	36	-
Immobilisations corporelles						
Agencements – Installations	87	87	-	87	87	-
Matériels informatiques, de bureaux	59	59	-	59	59	-
Autres immobilisations corporelles	16	5	11	16	5	11
TOTAL des immobilisations	199	187	11	198	187	11

Les immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et progiciels informatiques.

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

II.2 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit aux 31 décembre 2022 et 2021 :

En milliers	% de détention 31.12.2022	Résultat 2021-2022	Capitaux propres disponibles 2021-2022 hors résultat	Valeur brute des titres	Dépréciation des titres	Valeur nette	Valeur nette
				31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021
				€	€	€	€
Participations							
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,00%	EUR 30 350	EUR 158 444	73 349	-	73 349	73 349
E-VIEL	100,00%	EUR 2 846	EUR 28 617	18 110	-	18 110	18 110
SwissLife Banque Privée **	40,00%	EUR 14 046	EUR 112 779	32 209	-	32 209	32 209
Surperformance	33,98%	EUR 1 210	EUR 2 673	1 180	-	1 180	996
Arpège	100,00%	EUR 81	EUR 27 295	8 900	-	8 900	8 900
Boost Venture	8,40%	EUR *	EUR *	263	-263	-	-
Insead OEE Data Services	18,94%	EUR *	EUR *	250	-250	-	-
Easdaq NV Belgique	8,34%	EUR -1 040	EUR 3 672	1 454	-	1 454	1 454
				135 715	-513	135 202	135 018
TIAP et autres immobilisations financières							
<i>Sociétés technologiques</i>							
Result Venture	5,00%	-	* -	* 114	-114	-	-
Euroclear	0,10%	EUR 1 201 000	EUR 4 196 000	2 383	-	2 383	2 383
Titres d'autocontrôle	8,64%			27 112	-	27 112	18 079
Autres				205	-205	-	-
				29 814	-319	29 495	20 463

* Information non disponible

** Comptes consolidés

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie détient 6 008 249 de ses propres titres, soit 8,64 % de son capital, contre 4 378 501 titres à l'ouverture 2022 (6,31 % de son capital), détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires. Cf II.6.3.

- 3 548 498 titres auto-détenus sont à objectif de croissance externe pour un montant total de 13 338 k€, soit un prix moyen de 3,76 € le titre. Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2022 ;

- et 2 459 751 autres titres auto-détenus sont à objectif d'annulation et sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de 13 773 k€. Aucune dépréciation n'est à constater sur ces titres. Si les règles d'évaluation habituelles s'appliquaient à ces titres, aucune dépréciation n'aurait été nécessaire au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie détient un investissement de 1 454 k€ dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 8,34 %.

Au 31 décembre 2022, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	10,15 %
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2022.

II.3 Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Créances sur les sociétés liées	26 566	27 072
Etat et collectivités publiques	178	171
Autres créances	54	93
TOTAL	26 798	27 337
Dépréciation	-	-
TOTAL NET	26 798	27 337

Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

II.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2022, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée principalement en contrats à terme et en SICAV ne présentant pas de risque de perte en capital et dont la liquidité est assurée à tout moment.

II.5 Charges à répartir

Les charges à répartir, d'un montant de 1 080 k€ au 31 décembre 2022 (contre 1 440 k€ au 31 décembre 2021) sont constituées de frais d'émission d'emprunt. VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

II.6 Capitaux propres

II.6.1 Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2022 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2022	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Opération sur le capital social	Solde au 31.12.2022
Capital social	13 880	-	-	28	13 908
Prime d'émission	12 869	-	-	-	12 869
Réserve légale	1 613	-	-	-	1 613
Autres réserves	12 993	-	-	-28	12 965
Report à nouveau	12 212	-1 104	-	-	11 109
Résultat de la période	18 186	-18 186	25 906	-	25 906
TOTAL	71 754	-19 289	25 906	-	78 371

Au 31 décembre 2022, le capital social de VIEL & Cie est composé de 69 540 468 actions d'une valeur nominale de 0,2 €, soit un capital de 13 908 093,60 € (contre 69 402 468 actions au 31 décembre 2021 pour un capital de 13 880 493,60 €). Cette augmentation de capital s'explique par l'attribution de 138 000 actions nouvelles liées à l'attribution définitive du plan d'attribution d'actions gratuites de 2017 (lot 2). Celle-ci a été actée par la décision du Conseil d'administration de septembre 2022 et après constat de la réalisation des conditions du plan.

L'Assemblée générale mixte du 9 juin 2022 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de 0,30 € par action au titre de l'exercice 2021. Le dividende d'un montant de 20 820 740,40 € a été payé le 17 juin 2022.

II.6.2 Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2022, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017		Plan d'attribution 2021
	Lot 1	Lot 2	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16	12-juin-20
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17	18-mars-21
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000	135 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17	18-mars-21
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22	18-mars-24
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27	18-mars-31
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours	6,50 €	6,00 €	6,80 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	380 000	138 000	135 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	138 000	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	380 000	0	135 000
Nombre de personnes concernées	2	4	4

II.6.3 Actions propres :

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie détient 6 008 249 de ses propres titres, soit 8,64 % de son capital, contre 4 378 501 titres à l'ouverture 2022 (6,31 % de son capital).

Les variations enregistrées en 2022 sont les suivantes :

	Situation au 31/12/2021			Augmentations : rachats			Diminutions: cessions / annulations			Situation au 31/12/2022		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	5,71	830 003	4 741	5,54	1 629 748	9 032	-	-	-	5,60	2 459 751	13 773
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,76	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
Immobilisations financières	4,13	4 378 501	18 079	5,54	1 629 748	9 032	-	-	-	4,51	6 008 249	27 112
TOTAL	4,13	4 378 501	18 079	5,54	1 629 748	9 032	-	-	-	4,51	6 008 249	27 112

II.7 Provisions

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2021	Dotations 2022	Reprises 2022		31.12.2022
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions	224	356	-	-	579
Total	224	356	-	-	579

II.8 Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses incluent un emprunt à taux variable d'un montant de 182 000 k€ remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2026 (200 000 k€ au 31 décembre 2021).

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.

II.9 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Dettes sociales	280	276
Dettes fiscales	57	59
TOTAL	336	335

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

II.10 Autres dettes

Les autres dettes d'un montant de 39 650 k€ au 31 décembre 2022, contre 39 847 k€ au 31 décembre 2021, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 57 k€ en 2022, contre 50 k€ en 2021. Ils sont constitués d'une part d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie et d'autre part d'autres produits divers.

III.2 Résultat financier

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à 29 064 k€ en 2022 (21 326 k€ en 2021). Ce résultat comprend principalement :

- des dividendes versés par des filiales et autres participations du groupe pour un montant de 31 841 k€ en 2022, contre 22 737 k€ en 2021 ;
- une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de 3 287 k€ en 2022, contre 2 207 k€ en 2021 ;
- le solde des charges et produits financiers comprend notamment les variations de valeur du portefeuille de titres ainsi que les dividendes versés par des sociétés ne faisant pas partie du groupe.

VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de 360 k€ en 2022 (677 k€ en 2021).

III.3 Résultat exceptionnel

VIEL & Cie constate en 2022 un produit exceptionnel net de 49 k€ contre 144 k€ en 2021. Le solde en 2022 est lié à la cession d'un TIAP.

III.4 Impôt sur le bénéfice

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2022, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 48 834 k€; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

IV. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés		
Engagements de garantie donnés	-	-
Cautions données	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus	-	-
Cautions de découvert reçues	-	-
Instruments financiers à terme	160 000	-

Instruments financiers à terme	Nature du produit	Nominal en K€	Nature du sous-jacent
Contrat d'échange - Taux d'intérêts - Couverture	Swaps	160 000	Dettes bancaires

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectif salarié

Au 31 décembre 2022, VIEL & Cie compte 1 cadre ; sans changement en comparaison avec l'exercice 2021.

V.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de 84 000 € au titre de l'exercice 2022.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

V.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

	KPMG		Ernst & Young Audit		Fidorg Audit			
	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)	%	Montant (€ HT)		%	
	2022		2021		2022	2021	2022	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	172 400	100%	166 659	100%	60 400	59 000	100%	100%
Autres services	-	0%		0%	2 000		100%	0%
TOTAL	172 400	100%	166 659	100%	62 400	59 000	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-		-		-	-	-	-
<i>Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)</i>	-		10 000	100%	-	-	-	-
TOTAL	-	0%	10 000	100%	-	-	-	-
TOTAL - Toutes prestations	172 400	100%	176 659	100%	62 400	59 000	100%	100%

V.4 Evénements postérieurs à la clôture

La Société a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions propres à hauteur de 845 563 actions par décision du Conseil d'administration en janvier 2023. Ce dernier a également autorisé le transfert de 113 753 actions propres avec objectif de croissance externe vers la catégorie des actions propres avec objectif d'annulation.

Par décision du Conseil d'administration de mars 2023, la société a également procédé à une augmentation de capital de 76 000 €, soit 380 000 actions nouvelles, après constat de la réalisation des conditions du plan d'attribution d'actions gratuites de 2017 (lot 1).

V.5 Consolidation

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, Place Vendôme, 75001, Paris.

V.6 Dividendes versés

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes versés ont été les suivants :

Année	Dividende net en milliers d'euros	Dividende net par action
2022	19 289	0,30 €
2021	18 295	0,28 €
2020	16 478	0,25 €

Un dividende de 30 centimes d'euro par action, soit un montant total de 19 289 k€ (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2022.

Un dividende de 28 centimes d'euro par action, soit un montant total de 18 295 k€ (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2021.

Un dividende de 25 centimes d'euro par action, soit un montant total de 16 478 k€ (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2020.

Tableaux des filiales et participations*

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions, avals et autres garanties données	Dividendes encaissés par la Société
Financière Vermeer N.V.	73 349	73 349	-	-	26 000
E-VIEL	18 110	18 110	25 358	-	2 061
Swiss Life Banque Privée †	32 209	32 209	-	-	3 676
Arpège	8 900	8 900	-	-	-
Surperformance	1 180	1 180	-	-	103
Insead OEE Data Services	250	-	-	-	-
Boost Venture	263	-	-	-	-
Easdaq N.V.	1 454	1 454	-	-	-

Participations représentant un investissement significatif et supérieur à 1 % du capital de la société concernée.

*Comptes consolidés.